



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016 la résolution CA16 14 0272, concernant la programmation d'un événement public, et a édicté l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE N° 16-14-22 RELATIVE A L'ÉVÉNEMENT
PROMOTION COMMERCIALE SUR LA RUE JEAN-TALON EST**

D'autoriser, en vertu de l'article 3, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), la fermeture, de la rue Jean-Talon entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Léonard-De Vinci dans le cadre des activités de promotion commerciale, pour la date et les heures suivantes :

- le 10 septembre 2016, de 8 h 30 à 17 h

Le 14 septembre 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Journal de Saint-Michel, édition du 14 septembre 2016](#)